Avis

Avis

Loi sur les élections scolaires
(L.R.Q., c. E-2.3)

Commission scolaire Marie-Victorin
— Circonscriptions électorales autorisées

CONCERNANT le nombre de circonscriptions électorales que la Commission scolaire Marie-Victorin est autorisée à établir

En vertu de l'article 7 de la Loi sur les élections scolaires (L.R.Q., c. E-2.3), le ministre de l'Éducation donne l'avis qu'il autorise la Commission scolaire Marie-Victorin à établir vingt et une circonscriptions électorales, soit quatre circonscriptions électorales de moins que ce qui est prévu par la Loi sur les élections scolaires.

Québec, le 22 août 2002

Le ministre de l'Éducation,
SYLVAIN SIMARD

39015

Avis

Loi sur les réserves naturelles en milieu privé
(L.R.Q., c. R-26.2)

Réserve naturelle de l'Île-Beauregard
— Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 5 de la Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, que le ministre de l'Environnement a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de Verchères, municipalité régionale de comté de Lajemmerais, connue et désignée comme étant les lots 800 à 807 du cadastre de la Paroisse de Verchères, circonscription foncière de Verchères. Cette propriété, d'une superficie de 49,6 hectares, est plus amplement décrite au plan et à la description foncière préparés et signés par l'arpenteur-géomètre M. Vital Roy, le 14 décembre 2001, sous le numéro 11 719 de ses minutes.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec.*

Le sous-ministre adjoint au milieu industriel,
aux changements climatiques
et au développement durable,
ROBERT LEMIEUX

38926

Avis

Loi sur les réserves naturelles en milieu privé
(L.R.Q., c. R-26.2)

Réserve naturelle des Marais-du-Nord
— Reconnaissance

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 5 de la Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, que le ministre de l'Environnement a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de la ville de Québec (anciennement Municipalité de Lac-Saint-Charles), Communauté métropolitaine de Québec, connue et désignée comme étant les lots 1 025 869, 1 025 878, 1 025 979, 1 025 980 et 1 025 981 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec. Cette propriété, d'une superficie de 20,39 hectares, est plus amplement décrite au plan et à la description foncière préparés et signés par l'arpenteur-géomètre M. Claude Vincent, le 26 mars 2002, sous le numéro 3 903 de ses minutes.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

Le sous-ministre adjoint au milieu industriel,
aux changements climatiques
et au développement durable,
ROBERT LEMIEUX

38924

Avis

Loi sur les réserves naturelles en milieu privé
(L.R.Q., c. R-26.2)

**Réserve naturelle du Marais-Trépanier
— Reconnaissance**

Avis est donné par les présentes, conformément à l'article 5 de la Loi sur les réserves naturelles en milieu privé, que le ministre de l'Environnement a reconnu comme réserve naturelle une propriété privée, située sur le territoire de la Municipalité de la ville de Gatineau (anciennement la Municipalité de Masson-Angers), Communauté urbaine de l'Outaouais, connue et désignée comme étant les parties des lots 2, 3A, 4A, 4B, 4C, 5A, 5C, 5D, 6A, 6B et 6D du rang I et les parties des lots 2A, 2B, 3A, 3B, 3E, 4A, 4B, 5A et 5B du rang II du cadastre du Canton de Buckingham, circonscription foncière de Papineau. Cette propriété, d'une superficie de 246,7 hectares, est plus amplement décrite au plan et à la description foncière préparés et signés par l'arpenteur-géomètre M. Denis Vaillancourt, le 22 juillet 2002, sous le numéro 8 359 de ses minutes.

Cette reconnaissance prend effet à compter de la date de la publication du présent avis à la *Gazette officielle du Québec*.

*Le sous-ministre adjoint au milieu industriel,
aux changements climatiques
et au développement durable,*
ROBERT LEMIEUX

38925